



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 078-217803808-20241216-20241292-DE

DELIBERATION N° 2024-12-92

**DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET
ASSAINISSEMENT 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} décembre 2024, s'est réuni, salle du Conseil municipal de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COLLIN, Mme MANTRAND, M. LANGLOIS, Mme JANCEK, M. LECOT, M. GIBERT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, M. FALCHETTO, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE, Mme READ.

REPRESENTES :

Mme BIGAY par M. LEPRETRE

Mme RAULT par M. CAMARD

Mme GUERET-MAGNE par M. FALCHETTO

ABSENTS :

Mme GUERITEAU, Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme URBAIN

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :	29
Représentés :	3
Votants :	25
Présents :	22
Absents :	4

Formant la majorité des membres en exercice.

Christophe SEGUIER est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération 2024-04-28 Bis du Conseil municipal du 02 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 de l'assainissement de la commune de Maule, la délibération 2024-06-54 du 24 juin 2024 portant adoption de la décision modificative n°1, la délibération 2024-09-72 du 23 septembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°2 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°3 du l'assainissement ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 5 décembre 2024 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Hervé CAMARD, Maire adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ ADOPTE par chapitre la décision modificative N°3 suivante du budget assainissement 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	- 10 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 10 000,00 €
Article 6811 – Dotations amortissements immos incorporelles	+ 10 000,00 €

Total dépenses de fonctionnement 0,00 €

SOLDE FONCTIONNEMENT 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 10 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 10 000,00 €
Article 28153 – Amortissement réseaux d'assainissement	+ 7 128,00 €
Article 28188 – Amortissement autres immobilisations	+ 2 872,00 €

Total recettes d'investissement 0,00 €

SOLDE INVESTISSEMENT 0,00

Jean-Christophe SEGUIER
Secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE
Maire de Maule

